



BOURSES DE RECHERCHE DOCTORALE DE LA FONDATION MARTINE AUBLET

APPEL A CANDIDATURES ANNEE UNIVERSITAIRE 2015 – 2016

La Fondation Martine Aublet, sous l'égide de la Fondation de France, offre, pour l'année universitaire 2015-2016, **une douzaine de bourses de recherche doctorale** à des étudiants inscrits en troisième cycle dans un établissement d'enseignement supérieur français ou en cotutelle avec une université étrangère.

Les disciplines concernées sont l'anthropologie, l'ethnomusicologie, l'ethnolinguistique, l'histoire de l'art, l'histoire, l'archéologie, et la sociologie.

Ces bourses sont destinées à financer **exclusivement des recherches de terrain** en Afrique, en Asie, en Océanie, au Moyen-Orient, dans l'Océan Indien et les Amériques amérindienne, latine et caribéenne.

Si aucun domaine thématique de recherche n'est privilégié, il est impératif que la méthodologie d'enquête soit qualitative et relève de l'observation participante ethnographique, du traitement d'archives et de la documentation historiographique (collections comprises), de la participation à des chantiers de fouilles archéologiques ou bien de la conduite d'entretiens thématiques et directifs. Ces bourses de terrain concernent donc la phase initiale de la réalisation d'une thèse (première et deuxième année de 3^o cycle) et non la phase de rédaction finale (à partir de la troisième année).

Ces bourses sont attribuées pour une durée de 12 mois non reconductible, du 1^{er} novembre au 31 octobre. Elles sont chacune d'un montant global de 15000 euros, versé en deux fois. Elles sont allouées après évaluation et sélection des dossiers par le Comité des rapporteurs et le Conseil Scientifique de la Fondation Martine Aublet, et validation par le Conseil d'administration de la Fondation. Aucune condition de nationalité n'est exigée.

MODALITES D'ENREGISTREMENT DES CANDIDATURES

Les demandes de bourses de recherche doctorale doivent être établies suivant un formulaire à télécharger, durant la période de l'appel à candidature, sur le site Internet du musée du quai Branly. Le dossier de candidature devra être accompagné d'une lettre du directeur de thèse arguant de la qualité du projet présenté. Les lauréats seront tenus de remettre à la Fondation un rapport succinct à mi-parcours de leur recherche, puis un rapport complet à l'issue de celle-ci qui sera publié dans des Annales de la Fondation.

Pour être enregistré, le dossier de candidature complet doit obligatoirement faire l'objet d'un double envoi¹ avant le **15 juin 2015 à minuit** :

- par voie électronique, à l'adresse suivante : bourses.martineaublet@quaibranly.fr . Les différents documents seront regroupés en un unique fichier pdf intitulé de la façon suivante NOMDUCANDIDAT_bourseFMA_2015.pdf. L'ensemble du dossier de candidature ne dépassera pas 5Mo.

- par courrier postal (avec mention 'Candidature Bourse doctorale Fondation Martine Aublet' portée sur l'enveloppe), avec le formulaire de candidature daté et signé, à l'adresse suivante :

Fondation Martine Aublet
Département de la recherche et de l'enseignement
musée du quai Branly
222, rue de l'Université
75343 Paris Cedex 07

Tout dossier incomplet sera écarté.

Les étudiants qui comptent s'inscrire en première année de thèse à la rentrée universitaire 2015 devront joindre à leur dossier de candidature une attestation de leur futur directeur de thèse confirmant leur inscription. Ils devront nous faire parvenir la copie de leur carte d'étudiant en septembre.

La liste des candidatures admises à concourir sera affichée sur le site web du musée du quai Branly à partir du 2 juillet 2015.

La liste des lauréats sera affichée sur le site web du musée du quai Branly et diffusée à la fin du mois de septembre 2015. La cérémonie de remise des bourses aura lieu dans le courant du mois d'octobre.

¹ L'envoi par courrier postal est exigé parallèlement à l'envoi électronique pour des raisons d'ordre juridique et archivistique.